



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.) - LOT 2: ARTICLES DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES (LUNETTES, GANTS, GENOUILLERES, LUNETTES DE PROTECTIONS, ...) PASSE AVEC LA SOCIETE OP MAINTENANCE

**DÉCISION N° DM-22-349
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au Profil acheteur de la Ville le 04 juillet 2022, au BOAMP et au JOUE le 07 juillet 2022 relatif au marché Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.) usagers – Lot n°2 : Articles de protections individuelles (lunettes, gants, genouillères, lunettes de protections, ...) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société OP MAINTENANCE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société OP MAINTENANCE sise 9 rue du rapporteur - ZI des Béthunes - 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE représentée par Monsieur Rodolphe DONT, Président Directeur Général de la société, le marché relatif à la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.) usagers – lot n°2 : Articles de protections individuelles (lunettes, gants, genouillères, lunettes de protections, ...) de la ville de Vincennes (94300).

Le marché est un marché à prix unitaire exécutée selon le bordereau des prix unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 90 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification reconductible de manière tacite 3 fois.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220919-Imc1H10020H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/09/2022
Date de Publication : 19/09/2022